



Le P'tit Catalan

Changement au secrétariat de mairie



Le mot du Maire :

Un nouveau visage accueille les administrés depuis le 1^{er} juillet 2020. C'est celui de Marion BALLAND qui succède à Florence FUIN mutée à la mairie de Neurey-les-la-Demie pour se rapprocher de son domicile, laquelle a assumé ses fonctions de secrétaire de mairie à Arpenans pendant cinq années avec beaucoup de professionnalisme et de rigueur.

Marion quant à elle découvre non pas le métier puisqu'elle l'exerce depuis 5 ans, mais de nouveaux élus et de nouvelles habitudes de travail.

Nous lui souhaitons la bienvenue au pays des Catalanes et des Catalans.

Le Maire, E.SIEGER

Mairie d'Arpenans

784 Rue Saint-Valère

70200 ARPENANS

Tél : 03 84 63 93 77

Mail :
mairie.arpenans@wanadoo.fr

Sommaire :

- Installation du Conseil Municipal
- Gestion de l'école
- Intercommunalité
- Nuisances
- Rappels
- Etat civil

Installation du Conseil Municipal

La crise sanitaire sans précédent que nous subissons depuis la mi-mars a bouleversé nos habitudes de vie, de même que la gestion communale.

Bien que tardivement, je tiens à présenter au nom de l'équipe municipale nos vifs remerciements aux électeurs qui nous ont accordé leur confiance le 15 mars 2020.

Le Conseil municipal a été installé dans ses fonctions le 25 mai dernier par l'élection du maire et des adjoints :

Mme SIEGER Elisabeth : Maire

M. ARRIGONI Franck : 1^{er} adjoint

M. MARQUET Christophe : 2^{ème} adjoint

A noter la démission de M. GALLOTTE Emmanuel en date du 26 mai 2020.

Le budget a été voté le 9 juin 2020 :

Section de fonctionnement : Dépenses 246 049 €

Recettes 488 394 €

Section d'investissement : Dépenses 294 263 €

Recettes 294 263 €

Ainsi que les taxes inchangées par rapport à 2019

Taxe foncière (bâti) 14,26 %

Taxe foncière (non bâti) : 47,54 %

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

Opérations pédagogiques : 50 € par élève/an

CPI de Les Aynans : 100 €

Souvenir français : 100 €

Coopérative scolaire : 250 €

Le délégué et les suppléants pour les élections sénatoriales ont été élus le 10 juillet 2020 :

Délégué : BARI Matthieu

Suppléants : PARGUER Catherine, MARQUET Christophe, SIEGER Elisabeth

Les commissions communales et extra-communales ont été mises également en place le 10 juillet 2020 ainsi nous pouvons nous mettre au travail et commencer notre programme sur lequel nous nous sommes engagés.

SIEGER Elisabeth

MARCHÉS
PUBLICS

ARRIGONY Franck

MARQUET Christophe

MERCIER Sylvie

PHILIPPE Yvanick

ARRIGONY Franck



ARRIGONY Franck

BARJ Mambiru

PARQUER Catherine

ARRIGONY Franck

SIEGER Elisabeth

AFFAIRES SCOLAIRES

SIEGER Elisabeth

COMMISSION DES BOIS



PHILIPPE Yvanick

SIEGER Elisabeth

MARTIN Carla

MARQUET Christophe

MARQUET Christophe

ARRIGONY Franck

SIEGER Elisabeth

FINANCES



MARQUET Christophe

SIEGER Elisabeth

BÂTIMENTS COMMUNAUX



MARQUET Christophe

SIEGER Elisabeth

ARRIGONY Franck

MARQUET Christophe

SIEGER Elisabeth

COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

MARQUET Christophe

PHILIPPE Yvanick



MARQUET Christophe

BARJ Mambiru



PIROLLEY Isabelle

DUPOYRAL Raphaël

SIED 70
PARQUER Catherine

COMMISSION DE CONTROLE
DES LISTES ELECTORALES

ARRIGONY Franck
CORRESPONDANTS
ALERTE AUTOMATISÉE

COMMUNES FORESTIÈRES
BARJ Mambiru



CORRESPONDANTS
GRIFFE COVID19/CANICULE



PHILIPPE Yvanick

Gestion de l'école pendant la crise sanitaire

D'un commun accord, les Maires du RPI (Arpenans, Mollans, Pomoy) n'ont pas souhaité ouvrir les différentes classes le 11 mai étant donné que le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ne pouvait être mis en place à cette date.

Les classes du RPI ont été rouvertes le mardi 2 juin 2020 dans les conditions sanitaires permettant d'assurer un bon accueil pour les enfants scolarisés avec 8 élèves sur 27.



Communauté de Communes du Pays de Lure

Isabelle Arnould devient présidente de la Communauté de Communes

Isabelle Arnould était la seule à se présenter au poste de présidente de la Communauté de Communes.

Élue avec 40 voix (sur 46 votants, les 6 autres votes étant blancs), Isabelle Arnould a ensuite proposé au conseil communautaire d'élire 12 vice-présidents et vice-présidentes (contre 9 sous l'ancien mandat), proposant « une parité parfaite, et mélangeant des élus de la ville de Lure, si possible au nombre de 5, et 7 élus des communes composant l'intercommunalité ». Ainsi le passage de 9 à 12 vice-présidents a été accepté à l'unanimité.

Attribution des vice-présidences

Bernard Piquard, maire de Roye, 1^{er} vice-président, chargé du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Agnès Galmiche, conseillère municipale de Lure, 2^{ème} vice-présidente en charge de l'enfance.

Bernard Richard, maire de Magny-Danigon, 3^{ème} vice-président en charge de la voirie et du numérique.

Sophie Romary-Grosjean, conseillère municipale de Lure, 4^{ème} vice-présidente, en charge de la culture, du cinéma et de l'école de musique.

Jean-Christophe Ballot maire de Magny-Jobert, 5^{ème} vice-président, en charge des déchets.

Maryline Caravati-Bresson, maire de Saint-Germain, 6^{ème} vice-présidente, en charge du projet de territoire et de la coopération avec les communes.

Joël Hacquard, conseiller municipal de Lure, 7^{ème} vice-président, en charge de l'eau, de l'assainissement, de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), de la Défense extérieure contre l'incendie (Deci) et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV).

Michel Daguenet, maire de Palante, 8^{ème} vice-président, en charge de l'urbanisme et du logement.

Laurence Hertz-Ninnoli, conseillère municipale de Lure, 9^{ème} vice-présidente, en charge du tourisme, de la communication et de l'attractivité du territoire.

Daniel Nourry, conseiller municipal de Magny-Vernois, 10^{ème} vice-président, en charge de la Transition écologique et des mobilités.

Antoinette Marchal, maire de Genevreuille, 11^{ème} vice-présidente, en charge de l'insertion et du développement de l'offre de santé.

Michel Wendé, conseiller municipal de Lure, 12^{ème} vice-président, en charge des loisirs, du bien-être et de la piscine.

Nuisances

Extrait de l'arrêté préfectoral n°21 du 18 mai 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Article 3 : *Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux, en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelle que nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.*

Article 4: *Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que:*

les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30;

les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H

Article 5: *Les propriétaires et possesseurs d'animaux, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.*

Quelques rappels

Horaire d'ouverture du secrétariat :

Vendredi de 14h à 16h

Permanences des élus :

Mme SIEGER Elisabeth : 06.04.13.85.39

M. ARRIGONI Franck : 06.74.00.18.62

M. MARQUET Christophe : 06.40.52.09.81

Les samedis 8 août, 5 septembre, 10 octobre, 7 novembre et 12 décembre de 9h à 11h

Etat civil

Décès :

JEANDEY Jean-Claude le 8 juillet 2020

Prochain Numéro
Décembre 2020